

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 231

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 2 TER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de ce nouveau service sur l'équilibre économique de celui »

les mots :

« du nouveau service public envisagé sur l'équilibre économique du service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.